

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2021

---

COURTAGE ASSURANCE ET OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT -  
(N° 3784)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par  
Mme Motin et Mme Lebec

-----

**ARTICLE UNIQUE**

I. – À l'alinéa 5, substituer au mot :

« peuvent »

le mot :

« doivent ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 32.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à étendre l'obligation d'adhésion à une association agréée aux acteurs du courtage en libre prestation de services (LPS).